



ICAO

7TH WORLDWIDE AIR TRANSPORT CONFERENCE



DOCUMENTATION

Documents élaborés par le Secrétariat

Le Secrétariat de l'OACI rédigera une note de travail pour chaque point de l'ordre du jour. Ces notes définiront la question, comprendront des informations utiles sur le contexte et, le cas échéant, présenteront des pistes de réflexion possibles, des conclusions provisoires et des mesures proposées à soumettre à la Conférence pour examen.

Les documents élaborés par le Secrétariat seront mis à disposition dès qu'ils seront prêts, mais au plus tard le 1^{er} août 2026.

Modèles à utiliser

Pour assurer la cohérence et faciliter le traitement, tous les documents soumis par les États et les organisations internationales doivent être préparés à l'aide des modèles officiels qui se trouvent sur le [site web de la Conférence ATConf/7](#).

Types de notes admissibles que peuvent soumettre les États et les organisations internationales

Les notes que les États et les organisations internationales pourront soumettre doivent prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :

- **note « pour décision »** : note de travail qui contient des propositions expresses de suite à donner par la Conférence ;
- **note d'information** : note fournie à titre informatif uniquement, sans proposition de suite à donner.

Les notes de travail qui ne contiennent pas de propositions de suite à donner importantes ou qui contiennent des mesures déjà proposées par le Secrétariat de l'OACI seront reclassées en tant que notes d'information. En pareil cas, l'État ou l'organisation à l'origine de la note en seront informés.

Les États et les organisations internationales ne peuvent soumettre qu'une seule note par point de l'ordre du jour, et il conviendrait d'associer la note au point le plus pertinent en fonction de son sujet. Si la note indique qu'elle se rapporte à plusieurs points de l'ordre du jour, le Secrétariat sélectionnera le point de l'ordre du jour qui lui semble le plus approprié.

Dispositions pour la traduction et délais de soumission

Les règles suivantes s'appliquent.

- **États** : Les notes de travail soumises d'ici le 25 septembre 2026 seront traduites par l'OACI dans les six langues de travail.
- **Organisations internationales** : Les notes de travail doivent être soumises dans les six langues de travail d'ici le 9 octobre 2026.
- **Notes d'information** : Elles ne seront pas traduites par l'OACI. Elles doivent être soumises au plus tard le 15 octobre 2026 et ne seront publiées que dans la ou les langues dans lesquelles elles auront été soumises.



ICAO

7TH WORLDWIDE AIR TRANSPORT CONFERENCE



Longueur et portée des notes de travail

Les notes de travail doivent être concises et orientées vers l'action et se limiter à un seul point de l'ordre du jour (voir la pièce jointe A). Elles ne doivent pas dépasser quatre pages de texte, appendices compris, et doivent comprendre un résumé analytique. Les notes de travail qui dépasseront cette limite seront considérées comme des notes d'information et l'État ou l'organisation internationale concernés en seront informés. Ces notes ne seront publiées que dans la ou les langues dans lesquelles elles auront été soumises.

Soumission et publication des documents

Les États et les organisations internationales sont invités à rationaliser les documents qu'ils soumettent, en ayant recours au coparrainage ou au regroupement par région, afin de réduire ainsi les doublons et de favoriser l'efficacité de l'examen effectué par la Conférence.

Tout document soumis est considéré comme final dès sa réception. Aucune modification ne sera acceptée après la date limite de soumission applicable.

Tous les documents seront accessibles à partir du site web de la Conférence à l'adresse <https://www.icao.int/events/ATConf7>. Ils seront publiés sur le site web à mesure qu'ils seront prêts.

Compte tenu du temps limité disponible pour les débats et de la quantité prévue de documents, les participants et les participants sont priés de consulter régulièrement le site web de la Conférence et de prendre connaissance des documents à l'avance. Le temps de présentation sera limité à deux minutes par note de travail. Les délégations sont donc invitées à faire des introductions concises ne soulignant que les points les plus essentiels.